

Animateur Commerce, Appui à l'événementiel et à la communication

LE CONTEXTE

La Commune de Craponne sur Arzon (2 000 habitants) a été retenue dans le cadre du dispositif **Petites Villes de Demain**

Située en Haute-Loire, sur un territoire rural, cette commune exerce des fonctions de centralité tout en appartenant au territoire intercommunal de l'Agglomération du Puy En Velay (72 Communes)

Elle est engagée dans une dynamique de revitalisation du centre bourg, avec chacune, leurs spécificités. Toutefois, le volet commercial et économique est un champ d'action commun et partagé, qui contribue, aux côtés d'autres paramètres, complémentaires, à redonner de l'attractivité aux centres bourgs.

Plus de 100 entreprises exercent sur cette commune, permettant ainsi aux territoires d'offrir une offre de service diversifiée et complète en direction des habitants de leurs bassins de vie.

Dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, la commune de Craponne recrute un(e) chargé(e) de mission appui à l'évènementiel et animations, en lien avec le commerce de proximité

LES MISSIONS

Promouvoir, valoriser et animer le tissu commercial et des services existant :

- ↳ Mobiliser et fédérer les commerçants, se positionner comme leur interlocuteur de proximité
- ↳ Collaborer avec les associations de commerçants existantes (Groupement d'Initiative Locale pour Craponne, Office de Commerce de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, Communauté d'Agglomération du Puy en Velay)
- ↳ Accompagner les modalités de la transition numérique en partenariat avec les acteurs du territoire (Consulaires, Communauté d'Agglomération, Brasserie du digitale, Office de Commerce...)
- ↳ Elaborer, mettre en œuvre, promouvoir un programme d'animations (braderies, journées du commerce, évènementiel, promotion...)

Communiquer et réseauter

- ↳ Participer aux réseaux des acteurs impliqués dans le développement du commerce et des services : communes - intercommunalités - associations de commerçants - service emploi - chambres consulaires ...
- ↳ Favoriser la communication sur les animations et promouvoir la consommation de proximité.

Développer et structurer le tissu commercial et des services

- ↳ Orienter les porteurs de projets commerciaux et assurer une prospection en lien avec les organismes professionnels pour attirer de nouveaux commerçants.
- ↳ Accompagner le développement de l'existant (activité, immobilier, mutations...)
- ↳ Anticiper les difficultés ou les départs en retraite (question de la transmission)
- ↳ Actualiser et suivre la disponibilité du foncier (recensement et qualification des locaux vacants)
- ↳ Etre force de proposition pour développer et expérimenter
- ↳ Croiser les intérêts et synergies du commerce sédentaire et non sédentaire (marchés hebdomadaires, association M ton Marché...)
- ↳ Appui aux entreprises dans leur transition numérique (google my business, référencement...)

LES COMPETENCES REQUISES essentielles :

- ↳ Très bon relationnel (pour le volet échange et relationnel avec les commerces et entrepreneurs)
- ↳ Imagination et créativité (pour le volet communication et animation)
- ↳ Gestion des réseaux sociaux et médias

- ↳ Capacité d'animation de réunions et de réseaux
- ↳ Travail d'équipe (avec des interlocuteurs différents)
- ↳ Adaptation
- ↳ Connaissances ou attirance pour le milieu rural

LE PROFIL

Plusieurs profils peuvent correspondre :

- ↳ Profil issu d'une formation commerciale / marketing,
- ↳ Profil type de développeur commercial
- ↳ Profil de développement territorial

L'alternance peut être envisagée, selon la formation suivie par de l'étudiant.

LES CONDITIONS D'EXERCICE

- ↳ Prise de poste dès que possible
- ↳ Durée : jusqu'au 10 mai 2023
- ↳ Rémunération 1 827,54 € brut / mois (Base catégorie A indice brut 444/ majoré 390) + CNAS
- ↳ Horaires flexibles, adaptabilité aux horaires des commerces, réunion en soirée et mobilisation les Week-end selon évènements. Base 35h/ semaine
- ↳ Lieu : Résidence Administrative Mairie de Craponne sur Arzon,
- ↳ Un logement en colocation sur Craponne, peut être mis à disposition du salarié s'il le souhaite
- ↳ Permis B obligatoire (Un système d'autopartage est présent sur la commune et mobilisable si besoin pour les déplacements professionnels)

LES CANDIDATURES (LETTRE DE MOTIVATION ET CV) SONT A ADRESSER DES QUE POSSIBLE :

Monsieur le Maire de Craponne sur Arzon

10 Bd Felix Allard

43500 CRAPONNE SUR ARZON

Envoi par courrier ou par courriel à l'adresse suivante :

monaveniracraponne@craponnesurarzon.fr

Renseignements auprès Charlène IMBERT Chargée de mission Centre Bourg -

Mairie de Craponne sur Arzon

Tel : 04 71 03 21 15 / 06 45 65 17 57

Mail : monaveniracraponne@craponnesurarzon.fr

Publiée le 10/08 / 2022